



DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES OUTREMONT

Le code de vie est un référentiel éducatif, un facilitateur du « vivre ensemble » et une responsabilisation nous permettant de veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire.

Le **droit premier de l'élève** est de recevoir un enseignement de qualité qui lui permettra de faire les apprentissages nécessaires à son développement personnel et social. Cela suppose qu'il pourra bénéficier de toutes les conditions humaines et matérielles nécessaires à l'assimilation de cet enseignement, permettant ainsi l'accès à la connaissance et à la culture. Dans la réciprocité, le droit à l'instruction ne peut s'exercer passivement. **Il comporte nécessairement une pleine participation au processus d'apprentissage.** Concrètement, cela suppose une **présence aux cours**, le **respect des exigences de ces cours**, un **effort de travail** et une **demande d'aide lorsqu'elle est nécessaire**. Les autres élèves ont, eux aussi, le droit à l'instruction. Chahuter, provoquer le désordre, c'est porter atteinte au droit des autres à l'instruction. Si par son comportement et ses attitudes au centre, l'élève empêche les autres d'exercer leur droit à l'instruction, il risque de se voir privé de son droit. **L'élève a aussi le devoir de connaître son code de vie.**

Tout membre du personnel a autorité sur tous les élèves, et ceux-ci ont l'obligation de s'identifier en tout temps.

Puisque nous avons à cœur la réussite scolaire et le développement global de tous les élèves, le code de vie servira à développer les compétences sociales et à devenir un citoyen responsable. Il est en accord avec les valeurs du projet éducatif du centre qui valorise les orientations suivantes : instruire, éduquer et socialiser. Après une consultation auprès de l'équipe-école, des élèves et des membres du Conseil d'établissement, le code de vie du CEA Outremont s'inspire des grandes valeurs suivantes :

- LE RESPECT
- LA PERSÉVÉRANCE ET L'AUTONOMIE
- L'AUTHENTICITÉ
- L'ESTIME DE SOI
- LA SALUBRITÉ

ENCADREMENT

VALEUR

Respect

Le respect est le sentiment qui porte à traiter quelqu'un avec égard, estime et considération.

RÈGLE

- Je respecte tous les membres du personnel et les élèves.



COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je m'exprime avec courtoisie et politesse.
- Je suis à l'écoute de l'autre.
- Je me déplace de manière calme et sécuritaire.
- Si je dois sortir pendant les heures de cours, je circule silencieusement.
- Je résous mes conflits calmement tout en demeurant à l'écoute de l'autre.

AINSI:

- ✓ Je contribue au sentiment de sécurité.
- ✓ Je développe un sentiment d'appartenance.
- ✓ J'apprends à exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

VALEURS

Persévérance / Autonomie

La persévérance, c'est tenir à ce que l'on veut, croire en ses forces et s'engager afin d'atteindre son but.

L'autonomie est l'ensemble des habiletés d'une personne à décider, à indiquer ses préférences, à faire des choix et à amorcer une action en conséquence sans se référer à une autorité.



RÈGLE

- Je m'engage activement dans mon parcours scolaire en plaçant ma réussite au centre de mes priorités.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je me présente à l'heure de manière assidue à tous mes cours.
- J'ai en ma possession le matériel permis et nécessaire.
- Je fournis des efforts constants dans mes travaux scolaires.
- Je demande de l'aide au besoin.
- J'utilise les ressources et les outils mis à ma disposition.
- Je cherche des stratégies efficaces pour surmonter mes difficultés.
- Je suis en classe pendant les heures de cours.

AINSI:

- ✓ J'apprends à gérer mon temps.
- ✓ Je développe mes compétences et mon sens des responsabilités.
- ✓ Je contribue à ma réussite.

VIVRE ENSEMBLE

VALEUR

Authenticité

L'authenticité est le fait d'être sincère, vrai, réel. Accepter la diversité et la différence.



RÈGLES

- J'adopte un comportement qui favorise le mieux vivre ensemble.
- J'accueille et j'accepte l'autre dans son authenticité et son unicité.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'accepte l'autre à travers mes paroles et mes gestes dans ses différences culturelles, religieuses, sexuelles et physiques.
- Je valorise l'égalité des genres et des différences.
- Je m'exprime avec authenticité et sincérité.
- Je favorise l'entraide et la communication.

AINSI:

- ✓ Je développe des relations sociales harmonieuses.
- ✓ Je contribue à un climat d'apprentissage adéquat.
- ✓ J'apprends à vivre en société.

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

VALEUR

Salubrité

La salubrité est ce qui est favorable à la santé, ce qui est sain.



RÈGLE

- J'adopte des habitudes qui contribuent à conserver un environnement sain et sécuritaire.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état.
- Je prends soin du mobilier, des locaux, des casiers et du matériel mis à ma disposition
- En tous lieux, je ramasse mes déchets.
- Je me présente à l'école dans un état d'esprit propice à mes apprentissages.
- J'adopte une bonne hygiène personnelle.
- Je porte des vêtements qui répondent à des critères de décence, d'hygiène et de salubrité.

AINSI:

- ✓ Je reconnais la valeur des choses.
- ✓ Je contribue à préserver la qualité de l'environnement et à le maintenir propice au bien-être de chacun.
- ✓ J'adopte de saines habitudes de vie.
- ✓ Je contribue au sentiment de sécurité.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

VALEUR

Estime de soi

L'estime de soi est le jugement que l'on porte sur sa propre valeur et ses capacités, la satisfaction que l'on retire de la façon dont on se perçoit.



RÈGLES

- J'adopte une attitude positive face aux défis qui me sont proposés et j'ai confiance en mes capacités.
- Je fais des choix favorisant mon développement personnel.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'accepte de faire des erreurs lors de mes apprentissages et je les utilise pour progresser.
- Je suis capable de reconnaître mes forces et mes défis.

AINSI:

- ✓ Je développe une image positive de moi.
- ✓ J'exploite mon potentiel et mon talent pour me donner toutes les chances de réussir.



LE CODE DE VIE, C'EST IMPORTANT.

Voici comment le CEA Outremont veillera à ce
qu'il soit respecté afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous.

MESURES DE SOUTIEN

- ✓ Soutien au développement des habiletés sociales;
- ✓ Pratique guidée;
- ✓ Utilisation du cellulaire ou appareil électronique de manière supervisée;
- ✓ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- ✓ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- ✓ Rencontres individuelles avec les enseignants responsables du suivi global ;
- ✓ Communication entre le centre et la maison, au besoin ;
- ✓ Rencontre ou référence avec les intervenants (TES, CO, psychoéducateur, intervenants psychosociaux);
- ✓ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- ✓ Contrat personnalisé avec renforcement positif;
- ✓ Rencontre de l'élève par la direction du centre (ou tout autre intervenant du centre);
- ✓ Mise en place d'un plan d'aide à l'apprentissage;
- ✓ Réintégration progressive de l'élève au centre ou dans la classe;
- ✓ Références à des services externes (CLSC, agents sociocommunitaires (SPVM), etc.);
- ✓ Etc.

CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES ET GRADUÉES

- ✓ Avertissement (verbal ou écrit);
- ✓ Geste réparateur;
- ✓ Obligation de porter des vêtements propres et décents;
- ✓ Remboursement ou remplacement du matériel;
- ✓ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;
- ✓ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;
- ✓ Suspension;
- ✓ Fermeture du dossier de l'élève pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois;
- ✓ Implication du SPVM;
- ✓ Rencontre élève-intervenant du centre;
- ✓ Expulsion du centre ou de la commission scolaire*;
- ✓ Etc.

*mesures exceptionnelles

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du dossier de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

Au CEA Outremont, la violence et l'intimidation (incluant le sexisme, l'homophobie et le racisme), c'est...

**TOLÉRANCE
ZERO!**

et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)